

# UNESI



## DEMENAGEMENT SUR LE SITE DE PERICHET

Une délégation composée de Julien MORCRETTE, secrétaire national, et d'Eric LAZIER, secrétaire zonal FSPN a assisté le 17 octobre 2016, à une réunion d'information organisée par la SDR de la DCPAF concernant le déménagement de l'UNESI sur le site de Périchet, situé sur l'emprise aéroportuaire de Roissy.

**Date prévue : début janvier 2017  
(locaux disponibles dès le 23 décembre 2016)**

La DCPAF a saisi la DGPN par courrier (copie à la DRCPN) afin que ce déménagement entre dans le cadre d'une restructuration, ce qui est totalement justifié au vu de la mutualisation de missions avec l'ULE et la mise pour emploi de l'ULE auprès de l'UNESI. Nous rappelons qu'un simple déménagement n'offre pas de compensation aux fonctionnaires impactés.

Une restructuration engendre :

- **Pour les collègues qui acceptent de partir sur le nouveau site :**  
une prime de restructuration (variable selon distance)
- **Pour les collègues refusant de rejoindre le nouveau site :**  
une facilité de mutation (sur des postes qui ne se trouvent pas en surnombre, si tel est le cas, l'administration fera des contre-propositions pour trouver le meilleur compromis pour l'agent. Pour les mutations dans un DOM, le fonctionnaire doit avoir antérieurement bénéficié de congés bonifiés pour pouvoir y prétendre)

**Alternative Police – Cfdt demande à la DGPN et à la DRCPN de bien vouloir rapidement statuer sur la demande de prise en compte de restructuration afin que chaque collègue puisse prendre ses dispositions (nouveau domicile, scolarisation des enfants...etc.).**

Cette attente est particulièrement angoissante pour les 67 collègues concernés.

***A deux mois et demi de l'échéance, cela devient URGENT !***



***Nous resterons particulièrement attentifs à la réponse de l'administration, à l'accompagnement des effectifs et nous serons vigilants sur les conditions d'installation de l'UNESI dans ses nouveaux locaux.***